



## DECLARATION COMMUNE

**Les Fédérations syndicales CFE-CGC- CFTC – CGT et CGT-FO**, après concertation concernant **la révision de la CCNT du 15 mars 1966** mise à l'ordre du jour par les employeurs pour cette Commission Nationale Paritaire de Négociation du lundi 12 janvier 2009 déclarent :

- Ce projet n'est pas **attractif** contrairement à ce que les employeurs prétendent. C'est un projet **inacceptable** et **régressif** des droits des salariés.
- **Le calendrier de négociations** proposé à marche forcée, sur 2 mois, **n'est pas un calendrier sérieux.**

Les Fédérations syndicales CFE-CGC- CFTC – CGT et CGT-FO réaffirment leur **attachement à la négociation collective et paritaire, dans le sens du progrès social.**

Elles proposent que les négociations s'entament sur **les 4 points suivants** constitutifs d'une négociation:

- ⇒ Maintien du **caractère national** garant des missions de service public, **du caractère non lucratif** de notre secteur.
- ⇒ Maintien de la structuration autour des **qualifications**, des **diplômes nationaux** et des **métiers** reconnus dans la Branche.
- ⇒ Maintien et amélioration des **salaires** lié au déroulement de carrière, l'ancienneté...
- ⇒ Maintien et généralisation pour tous des **congés annuels supplémentaires** traduisant la reconnaissance des conditions d'exercice professionnel, de travail et de pénibilité dans notre secteur.

**Les Fédérations syndicales CFE-CGC- CFTC – CGT et CGT-FO** appellent l'ensemble des salariés :

- ➔ A débattre sur leurs lieux de travail, des 4 propositions faites par l'intersyndicale.
- ➔ A construire et à renforcer l'unité et la mobilisation dans les services, les établissements et les départements.
- ➔ A s'inscrire dans la journée unitaire du **jeudi 29 janvier 2009**, à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales pour :
  - **la défense et le développement du secteur social et médico-social.**
  - **la défense et l'amélioration de la CCNT du 15 mars 1966.**

*Paris, le 12 janvier 2009*